

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 794

présenté par  
M. Rolland, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
M. Bernier, Mme Boyer, M. Bur, M. Colombier, M. Door, Mme Gallez, M. Méhaignerie,  
M. Morange, Mme Poletti et M. Tian

-----  
**ARTICLE 32**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de santé »,

les mots :

« de la santé et de l'autonomie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle.